



**- COMITÉ DE DIRECTION -
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE DES
ORMONTS ET LEYSIN (AISOL)**

RAPPORT DE GESTION 2018

TABLE DES MATIERES

I. Préambule.....	3
II. Comité de direction	4
III. Conseil intercommunal.....	5
IV. Rapport des dicastères	7
V. Conseil d'établissement de l'ESOL.....	13
VI. Rapport de la direction de l'ESOL.....	14
VII. Conclusions du rapport de gestion.....	18

RAPPORT DU COMITE DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SUR LA GESTION DE L'ANNEE 2018

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux,

Conformément aux dispositions de l'article 93c de la Loi sur les communes, de l'article 34 du Règlement sur la comptabilité des communes et de l'article 89 du Règlement du Conseil intercommunal de l' AISOL, le Comité de direction a l'avantage de soumettre à votre approbation son rapport de gestion pour l'année 2018 ainsi que les comptes de l'association pour le même exercice.

I. Préambule

Depuis la rentrée 2017-2018 l' AISOL a trouvé son « rythme de croisière ». Les grandes orientations de l'organisation scolaire dans nos communes sont intégrées au quotidien. Les nouvelles constructions scolaires ont permis de regrouper tous les élèves des degrés secondaires dans le collège d'Aigremont. La création de réfectoires scolaires sur tous nos sites couplés à l'introduction d'un horaire continu au sein de l'établissement, nous permettent d'optimiser l'offre scolaire par la prise en charge des élèves depuis le début des cours jusqu'à la fin de la journée scolaire.

Courant 2018, des démarches ont été initiées pour offrir un accueil parascolaire le matin et après les cours l'après-midi ou dès midi pour les 1-2P. En effet, l' AISOL souhaite offrir une structure de type UAPE pour les élèves de notre établissement, dès la rentrée 2019-2020. Cet objectif est la priorité actuelle de votre Comité de direction.

Nous désirons également maintenir, voire encore développer, le panel d'activités offertes aux élèves directement après les cours. Depuis maintenant 2 ans, des activités sont dispensées sur les 3 sites scolaires. Que ce soit des activités sportives, culinaires, artistiques ou des devoirs surveillés, nous souhaitons que ce programme s'étoffe encore afin de cibler au maximum les attentes des enfants fréquentant notre école.

Les mises-à-jour de nos statuts et du règlement du Conseil intercommunal font toujours l'objet d'une réflexion afin qu'ils correspondent au mode de fonctionnement de l'Association. Pour rappel, les statuts actuels datent de 2009, soit 2 ans avant que l' AISOL soit constituée. Il est dès lors normal que des adaptations s'imposent et qu'une modification des statuts soit opérée. La modification de base consiste à gérer tous les bâtiments scolaires des 3 sites moyennant un loyer « tout inclus » pour chacun des bâtiments. Des discussions avec les municipalités des 3 communes sont en cours et permettront d'aller de l'avant dans cette révision de nos statuts.

Votre Comité met tout en œuvre pour assurer le bon fonctionnement de l'organisation scolaire année après année. Nous nous réjouissons de pouvoir compter sur les membres du Conseil intercommunal et du Conseil d'établissement de l' ESOL pour nous appuyer au quotidien.

II. Comité de direction

Le Comité de direction a tenu, durant l'année 2018, 12 séances qui ont eu lieu, en général, le mercredi à 18h00. Le compte rendu de ces séances est consigné dans 59 pages de procès-verbaux. Votre comité a traité régulièrement, lors de ses séances les différents préavis. Il s'agit des préavis 1/2018, 2/2018.

FINANCES ET COMMUNICATION

M. Eric Barroud, président

Suppléante : Mme Nicole Tougne

- Budget
- Comptabilité générale
- Emprunts
- Relations extérieures
- Relations intérieures

ECOLAGE ET ASSISTANCE AUX DEVOIRS

Mme Nathalie Rapin, vice-présidente

Suppléant : M. Samuel Gaillard

- Gestion des cas particuliers d'enclassement
- Occupation des bâtiments scolaires
- Assistance aux devoirs

REPAS

M. Pierre-Alain Dubois

Suppléant : M. Michel Ginier

- Contact avec les restaurateurs
- Organisation
- Gestion des présences

MEDICAL

Mme Nicole Tougne

Suppléante : Mme Nathalie Rapin

- Médecin scolaire
- Infirmière scolaire
- Dentiste
- Prévention

ACTIVITES EXTRA ET PARASCOLAIRES

M. Samuel Gaillard

Suppléant : M. Eric Baroud

- Organisation activités diverses
- Organisation du ski
- Jeux divers

TRANSPORTS

M. Michel Ginier

Suppléant : M. Pierre-Alain Dubois

- Organisation des transports
- Liaison avec CarPostal, TPC et les transporteurs locaux
- Prévention et sécurité

III. Conseil intercommunal

Le législatif 2017-2021 a tenu 2 séances en 2018 ; les 29 mai et 7 novembre 2018.

Deux préavis ont été déposés courant 2018. Le Conseil intercommunal a pris les décisions suivantes :

Dans sa séance du 29 mai 2018 :

Préavis N° 1/2018, relatif au rapport de gestion 2017

- D'approuver les comptes de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin pour l'exercice 2017 tels que présentés ;
- De donner décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2017.

Dans sa séance du 7 novembre 2018 :

Préavis N° 2/2018, relatif au budget 2019

- D'adopter le budget 2019 de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin tel que présenté.

Composition :

Membres d'Ormont-Dessous :

Gretel Ginier, Syndic

Véronique Chamorel

Stéphane Piguet

Eric Ginier

Membres d'Ormont-Dessus :

Philippe Grobety, Syndic

Nadine Arena

Valérie Roch

Isabelle Loup

Membres de Leysin :

Jean-Marc Udriot, Syndic

Marie-France Bride

Ian Mac Donald

Théophile Cuche

Joan Gallmeier

Claude Gaulis

Yvan Zbinden

Serge Morel

Pascal Brugger

Frédéric Morerod

Organisation :

Présidence : Pascal Brugger

Vice-Présidence : Véronique Chamorel

Scrutateurs : Nadine Arena et Yvan Zbinden

Scrutateurs suppléants : Valérie Roch et Eric Ginier

Secrétaire : Micheline Nauer

Commission de gestion : Frédéric Morerod (Président), Isabelle Loup et Claude Gaulis

IV. Rapport des dicastères

FINANCES ET COMMUNICATION

Le Comité de direction de l'AISOL a le plaisir de soumettre à l'approbation du Conseil intercommunal les comptes pour l'année 2018.

Le nombre d'élèves continue d'augmenter sensiblement. Au 1^{er} octobre 2018, 557 élèves fréquentaient l'Etablissement scolaire (554 en 2017, 550 en 2016 et 541 en 2015).

Les principaux postes sont détaillés comme suit :

52.301.1 – Traitement personnel

Les rémunérations de la secrétaire de l'AISOL et du concierge d'Aigremont sont visibles à ce poste. Sont également compris les salaires des surveillants scolaires engagés durant les pauses de midi, soit 6 personnes au total, 2 par site.

52.309.1 – Frais d'administration

La participation au salaire du boursier de l'AISOL est comptabilisée dans ce poste. Son salaire est versé par la Commune d'Ormont-Dessous laquelle nous refacture une participation à hauteur de 10 %. Les frais de téléphones, ligne internet, frais de banque et frais liés à la mise aux poursuites des éventuels mauvais payeurs sont également comptabilisés dans ce compte. Le dépassement important vis-à-vis du budget 2018 est essentiellement dû aux factures de l'office des poursuites.

52.312.1 – Electricité, chauffage

Charges liées à la consommation effective du collège d'Aigremont.

52.314.1 – Frais d'entretien et d'équipement

Ce poste dépasse le budget car des dépenses extraordinaires liées à l'équipement de certaines classes ont dû être opérées. Des tableaux d'affichages ont été installés dans toutes les classes.

52.316.3 – Location du collège intercommunal d'Aigremont

Il s'agit d'un montant forfaitaire «tout inclus» couvrant l'ensemble du bâtiment. Ce montant est versé aux communes d'Ormont-Dessous et d'Ormont-Dessus, propriétaires du bâtiment.

52.318.9 – Devoirs surveillés

Ce poste est entièrement lié à la fréquentation des élèves à ce service. La fréquentation inférieure aux prévisions justifie ce montant inférieur au budget. En contrepartie, le montant escompté pour le poste « 52.465.3 – Participations parents – devoirs » est donc également inférieur au budget.

52.352.1 – Ecolages payés à d'autres communes

Ce montant correspond aux ecolages payés à d'autres communes qui accueillent certains de nos élèves. 6 élèves fréquentent divers établissements (raccordement à Aigle et à Montreux ; sport-étude à Lausanne ; scolarisation à Bex, Lausanne et la Tour-de-Peilz).

52.366.1 – Frais de transports

Ce poste augmente considérablement. La tournée des transports scolaires est adaptée en continu en fonction des arrivées de nouveaux élèves dans nos communes. Nous avons changé de prestataire pour les transports de la commune d'Ormont-Dessous, Mme Simone Roulin ayant fait part de son souhait de prendre une retraite bien méritée. L'entreprise Natale Repici a repris le flambeau dès août 2018. Une augmentation d'environ CHF 34'000.- est liée aux abonnements Mobilis. La participation de l'AISOL pour ces cartes de transport s'élève désormais à CHF 164'000.- par année.

52.366.2 – Frais de repas

Une baisse notable est constatée par rapport à l'année précédente. La raison principale est liée à la fréquentation, légèrement en baisse, sur les sites de Leysin et du Sépey. Courant 2018, nous avons renouvelé le partenariat avec la Dent de Midi, en charge des repas au Sépey et avons pu revoir les prix à la baisse. Nous avons passé d'un coût de CHF 15,08 par repas jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017-2018 à un prix de CHF 13,66 dès la rentrée d'août 2018 sur la base du même nombre de repas servis en une année. Pour rappel, la participation des parents pour les 1 à 4P est de CHF 7.- par repas. Pour les 5 à 8P la participation par repas est de CHF 7.50 et pour les secondaires, 9 à 11S, elle revient à CHF 8.- par repas. La différence est prise en charge par l'AISOL.

52.452.1 ; 52.452.2 ; 52.452.3 ; 52.452.8 et 52.452.9 – Part des communes

La participation des communes est définie en fonction du nombre d'élèves recensé dans chaque commune au 1^{er} octobre de l'année scolaire en cours. Les élèves de l'EVAM ne sont pas inclus étant donné que l'EVAM verse une contribution spécifique. Les charges liées aux investissements (postes 52.321.1 – Intérêts dettes à court terme et 52.331.3 – amortissement du mobilier) sont quant à elles réparties en fonction du nombre d'habitants de chaque commune au 31 décembre de l'année précédente.

52.465.1 – Participation parents - repas

Est exclusivement liée aux nombres de repas servis aux enfants. Etant donné que la fréquentation était légèrement en baisse, la participation des parents l'est également.

52.465.2 – Participation EVAM

Pour rappel, depuis 2015, l'EVAM prend en charge les frais effectifs des enfants issus de leurs centres. Ce montant est donc lié au nombre d'enfants de l'EVAM qui fréquentent notre établissement durant l'année. Le flot d'arrivées et de départs n'étant pas prévisible, il y a régulièrement une différence par rapport au budget.

Le Comité de direction de l' AISOL prêche une attention continue à maîtriser les charges de notre Association intercommunale. Nous rappelons que nos charges sont principalement liées au nombre d'élèves et aux moyens à mettre en place pour les accueillir (salles de classe et de gymnastique, transports, repas, activités extrascolaires, etc.). Néanmoins nous nous employons à offrir une offre scolaire adaptée et orientée « famille » ceci afin de faciliter la venue de nouveaux habitants dans nos communes. Le tissu scolaire est le socle essentiel du maintien de la jeunesse dans nos régions périphériques et donc de notre avenir.

Le Comité de direction de l' AISOL s'emploie à trouver le meilleur compromis possible afin de proposer une offre scolaire attrayante et de qualité, tout en respectant les lignes directrices de la loi scolaire.

REPAS

Avec près de 47'878 repas servis nous pouvons affirmer que l'année 2018 s'est bien déroulée sur nos 3 sites.

Aux Diablerets : Monsieur Alexandre Pichard a su relever avec succès le défi qui lui était imposé ; livrer en liaison chaude quelques 3'353 repas à notre cantine située à quelques centaines de mètres de l'Auberge de la Poste. Nous remercions ici, Mesdames Sunny Borloz et Cindy Belet, pour leur engagement et leur disponibilité.

Au Sépey : la cantine d'Aigremont a servi 25'510 repas contre 26'353 l'année précédente, léger retrait par rapport à 2017 dû à la diminution du nombre d'élèves fréquentant le réfectoire scolaire. Le menu « pâtes » est une alternative toujours très appréciée par nos élèves.

A Leysin : en 2018 la cantine du Suchet a servi 19'015 repas. Comme annoncé en 2017, dès la rentrée d'août, le Directeur de l'ESOL a pu doubler la pause de midi. De ce fait, le réfectoire accueille beaucoup moins d'enfants en même temps, ils sont répartis de la manière suivante : 1-6P à 11h50 et 7-8P une période plus tard. Grâce à ce système les élèves mangent dans une ambiance beaucoup plus calme et permet à nos surveillants d'avoir un meilleur contrôle sur les enfants. Nous tenons également à relever comme chaque année, l'excellente collaboration que le Comité de direction de l' AISOL entretient avec l'équipe de Concordance.

Nouveauté 2018 : la « Carte Pique-Nique ». 22 cartes vendues à la cantine du collège d'Aigremont, 114 pique-niques consommés à la cantine du collège du Suchet et 0 à la cantine des Diablerets. Nous pouvons donc constater avec plaisir que cette carte répond effectivement à l'attente de certaines familles.

Comme mentionné en préambule, nous pouvons affirmer que sur nos 3 sites tout s'est très bien déroulé en 2018. Nous relevons ici l'excellence du service de gestion et de facturation des repas du SEMO, nous n'avons relevé que 2 réclamations les concernant. Rappelons également qu'à la cantine du collège d'Aigremont, le service est toujours assuré par des adolescents en recherche d'emploi.

Qui dit facturation, dit encaissement des factures ! A ce sujet, les mesures prises en 2017 ont porté leurs fruits. En effet, seuls 4 élèves ont été exclus des différents réfectoires en 2018 et ceci pour non paiement de factures (2017). Pour information, le Comité de direction travaille sur un projet de carte à prépaiement qui pourrait entrer en vigueur courant 2019. Ce système pourra nous faire économiser, non seulement de l'argent mais aussi de nombreuses heures de travail !

Pour conclure, le Comité directeur de l' AISOL tient à remercier toutes les personnes qui quotidiennement, de près ou de loin s'investissent et contribuent au bon déroulement des repas de nos jeunes têtes blondes.

SANTE

L'équipe PSPS (Promotion de la Santé et Prévention en milieu Scolaire) composée de délégués scolaires ainsi que de la direction, des médiateurs, l'infirmière, le médecin scolaire et des représentants de la Fondation La Monneresse pour les PPLS (Psychologie, Psychomotricité, Logopédie en milieu Scolaire) réalisent différents projets durant l'année.

Dorénavant, la Dresse Eva Rikley de Leysin a été nommée médecin scolaire et nous la remercions pour le temps consacré ainsi que pour son engagement très apprécié. Elle remplace la Dresse Stéphanie Schmaltz-Ott.

Les thèmes abordés, selon les tranches d'âge, sont :

- **La nutrition** : (récréations sucrées, boissons énergisantes, l'eau, la promotion du mouvement et l'alimentation saine expliquée par de jeunes sportifs professionnels, etc.)
- **Le climat scolaire** : (échanges entre les petits et les grands, prévention sur le harcèlement, rappel des règles et sanctions au sein de l'école, occupation durant les récrés, etc.)
- **Les dépendances** : en préparation (on peut parler de dépendances à des substances ou aux écrans)

Une assemblée des élèves pour les 9 à 11S (environ 4 par année) a été mise en place par l'équipe PSPS. Ce moment d'échanges, encadré par un animateur, permet à chaque élève de s'exprimer de toutes les manières possibles, parole, chant, danse.

De plus, nous reconduisons chaque année certains sujets comme les tiques, la douche, les avalanches, le contrôle de la vue, la prophylaxie dentaire, distribution de pommes, etc.

ACTIVITES EXTRASCOLAIRES

Ski :

Les élèves des classes primaires de l'ESOL ont suivi des cours de ski hebdomadaires. Les Jeux Divers, ont eu lieu aux Mosses avec une météo radieuse à la grande satisfaction des élèves des Ormonts, et sur les pentes de la Berneuse pour les élèves des grandes classes de Leysin, et au jardin des neiges pour les plus petits.

Les élèves de degrés supérieurs ont également profité de plusieurs journées de ski entre Leysin et les Ormonts.

Aux Diablerets les leçons de skis ont été partagées entre les deux écoles présentes dans la station, à savoir l'Ecole Suisse de ski et Pure Trace. On peut compter sur une bonne collaboration entre les deux entités lors de l'organisation des Jeux Divers.

Activités diverses :

Diverses activités culturelles et sportives ont été organisées tout au long de l'année par la direction de l'ESOL et les enseignantes et enseignants. De même que les camps et courses d'écoles organisés par l'ESOL et subventionnés par l' AISOL.

Les transports liés à ces déplacements font partie intégrante du budget des activités diverses, du ski et des camps.

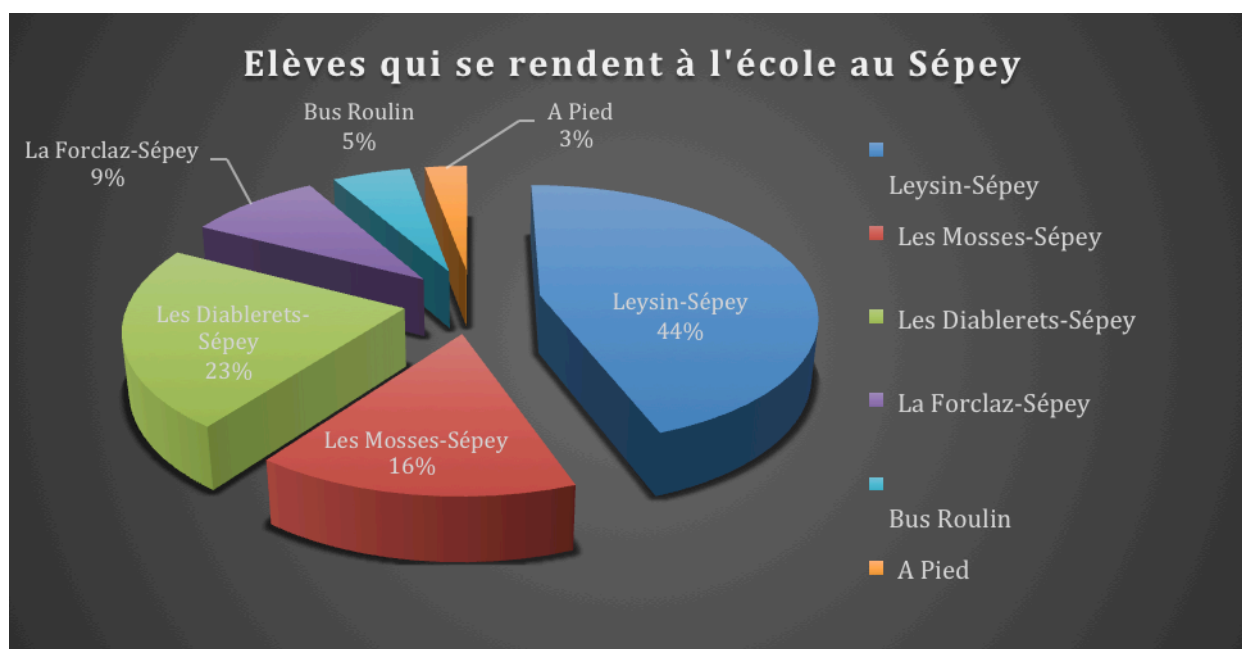
Activités facultatives :

Le programme d'activités facultatives a été mis en place sur les trois sites scolaires, soit Le Sépey, Les Diablerets et Leysin, dispensés par diverses sociétés, clubs et personnes privées allant des cours de Zumba, de yoga, de mini tennis et de danse aux recettes de cuisine variées. Pas moins de 27 périodes hebdomadaires dont 22 activités différentes figuraient sur les flyers remis aux parents par courrier, et consultables sur le site internet de l' AISOL. Cette expérience sera reconduite sous cette forme.

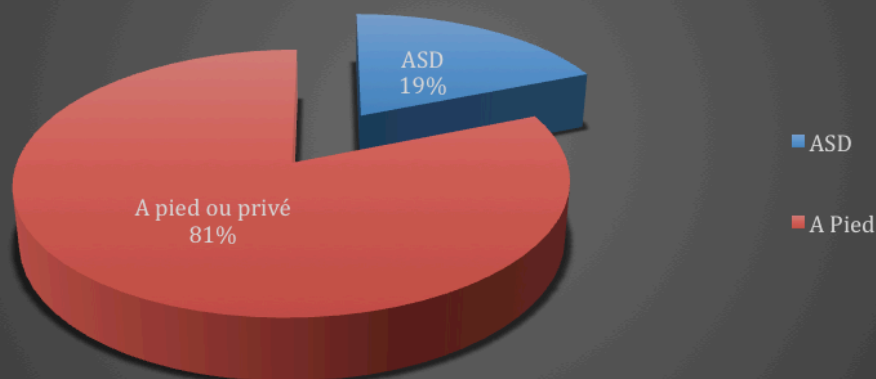
L' AISOL met à disposition gratuitement ses locaux, tant que possible, pour faciliter l'organisation et la mise en place des activités proposées dans la majorité par des privés et permettre de proposer des cours le moins onéreux possible. L'organisation des activités nécessitant l'utilisation des salles de sports est le plus sensible car le nombre de locaux reste limité par rapport aux activités proposées.

TRANSPORT

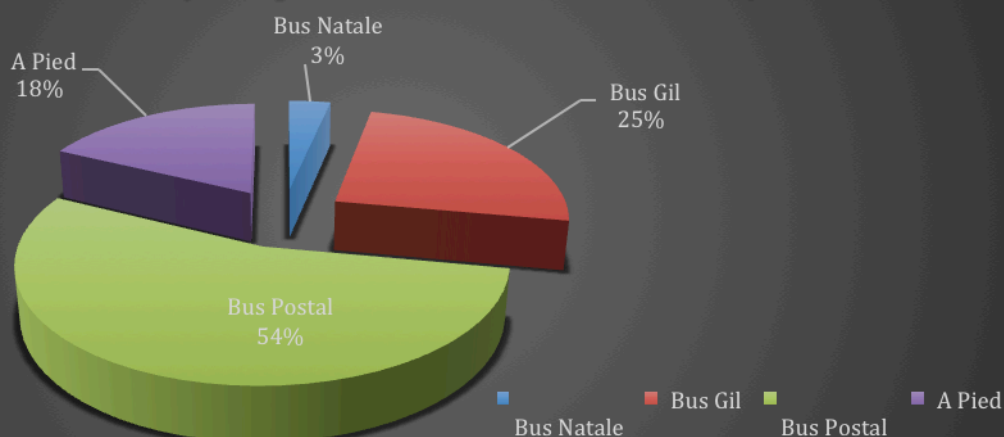
La Direction des écoles ainsi que l' AISOL organisent et optimisent les transports sur la base des horaires des classes sur les 3 sites communaux. La prise en charge et la sécurité des élèves restent notre priorité. Le Comité de direction de l' AISOL cherche à satisfaire, dans la mesure du possible, les familles pour les déplacements. L'abonnement MOBILIS fonctionne bien et donne satisfaction pour tous les déplacements scolaires, il est très pratique pour les enfants car il leur permet de se déplacer gratuitement dans les trois communes, y compris pendant les vacances scolaires. La poste depuis l'arrêt « Collège du Suchet » à Leysin a dû être doublée à certaines heures en raison du nombre d'élèves. Concernant les transports avec le bus des Voëttes, notre prestataire Madame Simone Roulin a fait valoir son droit à la retraite, bien méritée, et nous tenons à la remercier pour son dévouement et sa disponibilité. Dorénavant, le service est assuré depuis la rentrée 2018 par Monsieur Natale Repici aux mêmes conditions.



Elèves d'Ormont-Dessus qui se rendent à l'école aux Diablerets



Elèves de Leysin qui se rendent à l'école à Leysin



ECOLAGE, BATIMENTS, DEVOIRS SURVEILLES ET EVAM

Au 31 décembre 2018, nous avons 557 enfants répartis sur les 3 sites; toutes les classes principales de secondaire ont pu être hébergées cette année au collège d'Aigremont, par contre des cours spécifiques sont toujours donnés dans l'ancien collège, faute de salle disponible dans le collège d'Aigremont.

A la rentrée de 2018, 6 élèves sont scolarisés à l'extérieur de nos communes, pour un montant de CHF 14'900.05 (cpté 52.352.1) assumés par l'AISOL. La charge est stable par rapport à 2017 (+CHF 49.75).

En août 2018, nous avons à nouveau proposé des cours de soutien aux devoirs pour les enfants des 3 communes avec des classes par âge de la 3P à la 11S, afin de garantir du soutien et pas juste de la surveillance. Ces cours ont attiré 35 enfants (47 en 2017) de tous âges et sur les 3 communes.

Nous avons cette année demandé à l'une des enseignantes du soutien aux devoirs de coordonner les relations entre l'AISOL et les enseignants du soutien aux devoirs. Cette mission est rémunérée à hauteur de CHF 500.-.

Le soutien aux devoirs est facturé aux parents CHF 250.- pour 1 cours, pendant 1 année scolaire, pour 1 enfant ; ce qui revient à env. CHF 7.- par période de soutien. La différence d'environ CHF 8'000.- par année est à charge de l'AISOL.

Il y a un décalage dans les comptes par rapport à la participation des parents et les coûts. Voici un tableau qui permet d'y voir plus clair.

No de compte	Libellé	08.2017 - 07.2018		08.18 - 12.18
		08.17 - 12.17	01.18 - 07.18	
52.465.3	Recette soutien aux devoirs	CHF 12 612.35		CHF 4 160.00
52.318.9	Coûts soutien aux devoirs	CHF 8 305.00	CHF 12 265.00	CHF 6 685.00
	Solde	-CHF 7 957.65		-CHF 2 525.00
		Comptes 2017		
		Comptes 2018		

Le canton participe financièrement à la scolarisation, aux frais de transport, de repas et d'activités extrascolaires des enfants issus de l'EVAM. Le décompte se fait par année civile à la fin de cette dernière. Dans les comptes ci-joints le montant de CHF 71'553.40 concerne les 26 enfants scolarisés pendant l'année civile 2017.

V. Conseil d'établissement de l'ESOL

En 2018, le Conseil d'Etablissement est composé des membres suivants:

Représentants des autorités

- Nicole Tougne, Présidente du Conseil d'Etablissement, représentante du Comité de direction de l' AISOL, Municipale, Ormont-Dessus
- Nadine Arena, Conseil intercommunal de l' AISOL, Ormont-Dessus
- Véronique Chamorel, Conseil intercommunal de l' AISOL, Ormont-Dessous

Représentants des parents

- Magda Huck, Ormont-Dessus qui a remplacé Gisèle Berthet à fin juin 2018
- Stéphanie Chablaix, Ormont-Dessous qui a remplacé Colette Chabloz à fin juin 2018
- Nicolas Rigaud, Leysin

Représentants du corps enseignant

- Michele Cherubini, vice-président du Conseil d'Etablissement, Directeur de l'ESOL
- Claude Torriani, Leysin
- Zahra Pittex, Ormont-Dessous

Représentants des sociétés et associations liées à l'école

- Sandrine Moillen, Société de Gym Les Diablerets
- Silvia Tobler-Kaufmann, responsable de la garderie, Leysin
- Luis Gomez-Calvo, responsable Yoseikan Judo, Leysin

Durant cette année, le Conseil d'Etablissement de l'ESOL s'est réuni à 7 reprises.

De plus, diverses commissions issues du CET se sont rencontrées régulièrement. L'établissement du livret « Loisirs de chez nous », ainsi que l'organisation sur les trois sites de l'offre parascolaire par un programme d'activités après les heures scolaires sont des sujets abordés parmi d'autres.

Un bon dynamisme des membres du Conseil d'établissement a permis de débattre de nombreux sujets pertinents et de faire de nombreuses propositions aux autorités et à la direction de l'ESOL.

Le Conseil d'établissement se retrouve régulièrement. Il y règne un esprit très constructif et un grand dynamisme pour développer des projets et pour étudier les différents aspects liés à l'école.

Le Comité de direction de l' AISOL souhaite remercier chaleureusement les membres du Conseil d'établissement pour leur implication dans la vie de l'école.

VI. Rapport de la direction de l'ESOL

Introduction

L'année 2018 a connu passablement de discussions autour de l'arrêt du tribunal fédéral concernant la participation financière des parents aux activités extra-scolaires.

Sur la base de cette jurisprudence, il n'est désormais plus possible de demander de l'argent aux parents afin de permettre par exemple l'achat de petites fournitures en début d'année scolaire ou d'ouvrages de lecture suivie dans le cadre de travaux de français au cycle 3 notamment. Sont également concernées toutes les sorties culturelles, sportives ou ludiques d'un jour ainsi que les spectacles ou projections.

Seul un montant forfaitaire de 10 à 16 francs par jour (en fonction de l'âge des élèves) et qui correspond à « l'économie » faite sur les repas par les parents pourra dorénavant être récolté pour les seuls camps. Chez nous, cela ne concerne que le camp annuel des 9S à Estavayer-le-Lac, le voyage de fin de scolarité des 11S et 1 ou 2 camps au primaire.

L'année écoulée a été vécue comme année de transition puisque ce qui avait déjà été engagé a pu être mené à bien en comptant sur la participation des parents.

Il nous appartient désormais, en collaboration avec l'AISOL, d'évaluer la situation afin de pouvoir continuer à offrir aux élèves des activités riches et variées, indispensables à nos yeux pour leur développement et leur épanouissement.

Je suis néanmoins confiant dans la capacité d'analyse des autorités qui ont toujours su se montrer ces dernières années bienveillantes envers l'école.

Michele Cherubini, directeur



Administration

Conseil de direction (CDIR)

Organe décisionnel au sein de l'établissement scolaire, le conseil de direction est composé de deux doyennes (Carole Morerod au cycle 1 et Juliane Sugnaux au cycle 2), d'un doyen du cycle 3 (Daniel Nikles), d'un doyen administratif (Damien Girod) et du directeur. Le CDIR assure, comme tâches principales, l'organisation et la planification, le suivi pédagogique ou encore la gestion financière.

Secrétariat

Composé d'une secrétaire de direction à 80% (Simona Branco) et d'une secrétaire comptable à 30% (Laurence Krebs), il représente le centre par lequel tous les éléments indispensables au bon fonctionnement de l'établissement transitent.

Le projet d'engager un/e apprenti/e pour la rentrée d'août 2019 semble pouvoir se concrétiser

Dépositaire CADEV

Engagée à 20%, la dépositaire de la Centrale d'Achats de l'Etat de Vaud s'acquitte de toutes les commandes de matériel pour les classes et les enseignants, ce qui représente plusieurs dizaines de milliers de francs annuels entièrement pris en charge par l'Etat. Le fait que ce poste soit assumé par la secrétaire comptable depuis quatre ans permet une gestion optimale des diverses dépenses.

Corps enseignant

Soixante-neuf personnes dont plus de la moitié travaille à temps partiel, forment le corps enseignant de l'ESOL lequel se répartit sur trois sites (Leysin, Le Sépey, Les Diablerets) et quatre bâtiments. Près de la moitié de ces personnes habitent dans l'aire de recrutement de l'établissement scolaire. Les autres viennent de la plaine dans une région comprise entre Fully et Vevey.

Élèves

Toujours en légère augmentation, le nombre d'élèves s'élevait à 557 à la rentrée d'août.

Aspects pédagogiques

Appui

Lorsque l'enseignement dispensé en classe s'avère insuffisant pour assurer la progression de l'élève, un appui pédagogique est mis en œuvre (Art. 99 LEO). Dès lors, l'enseignant/e de la classe régulière transmet à la direction les objectifs du PER (Plan d'Etudes Romand) qui ne sont pas atteints. L'enseignante d'appui prend ensuite le relai pour une durée déterminée (dix à douze semaines) afin de combler les lacunes. Si cette mesure ne permet pas d'atteindre les objectifs, la situation peut être transférée au Groupe de Pédagogie Spécialisée (GPS) après avis des parents et discussion dans le cadre du GP (Groupe Pluridisciplinaire).

Cours intensifs de français (CIF)

Destinés aux élèves allophones, les cours de CIF permettent aux enfants de 1P à 4P, par petits groupes ou individuellement, d'aborder l'apprentissage du français.

Cette mesure peut s'étaler entre 6 et 18 voire 24 mois en fonction des besoins spécifiques. Plus de trente-cinq élèves issus de la migration bénéficient ainsi d'un enseignement de qualité dispensé sur les trois sites par cinq enseignantes spécialisées dans ce domaine.

Accueil

La classe d'accueil située au Sépey est destinée aux élèves allophones de la 5ème à la 11ème. Une équipe de sept enseignants se succède durant la semaine afin d'accompagner ces jeunes dans leur intégration à la vie de l'établissement. Des cours spécifiques de français mais également d'allemand, de mathématiques ou encore d'art leur sont prodigués.

Groupe de Pédagogie Spécialisée (GPS)

Le GPS concrétise la volonté commune du conseil de direction et de l'équipe d'enseignants spécialisés de faire de notre établissement une école intégrative répondant par ce biais aux exigences de la loi sur l'enseignement spécialisé.

Fort de six enseignants aux profils complémentaires évoluant de la 1ère à la 11ème, le GPS prend en charge plus de trente d'élèves tout en assurant un accompagnement auprès des enseignants des classes régulières.

Cette entité ne peut pas fonctionner efficacement sans une collaboration étroite avec les divers partenaires et notamment les PPLS, l'ISC et l'équipe de l'appui.

Assistant/e à l'intégration

Anciennement connue en tant que « aide à l'enseignant », cette fonction peu connue est essentielle. L'assistant/e à l'intégration intervient auprès d'élèves à besoins particuliers. Cela peut se traduire par l'accompagnement lors d'une sortie pour un élève qui éprouve des troubles d'ordre moteur, la présence rassurante auprès d'un enfant turbulent ou encore l'intervention ponctuelle au sein d'un groupe.

9 élèves bénéficient de ce soutien dont 3 élèves pour des questions liées à leur santé.

Voie pré-gymnasiale (VP)

S'il n'a pas été possible d'ouvrir une Option Spécifique (OS) d'économie faute d'inscriptions, l'OS Latin, l'OS Maths et Physique ont connu un franc succès avec 7 élèves inscrits dans chacune des disciplines. L'OS Italien a quant à elle recueilli 5 élèves.

Services parascolaires

PPLS (Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en Milieu Scolaire)

Ramzi Alem, psychologue, Simona Pitschen, psychomotricienne (remplacée depuis la rentrée d'août par Stéphane Ciompi) et Emeline Gentelet, logopédiste (PPLS rattachés à la fondation La Monneresse), assurent une prise en charge des élèves signalés par le Groupe Pluridisciplinaire ou directement par les parents et qui nécessitent un suivi et/ou l'établissement d'un bilan. Des discussions et des concertations régulières avec les enseignants permettent à ces derniers d'apporter les éventuelles adaptations et les divers aménagements nécessaires. Acteurs incontournables de la vie scolaire, ils collaborent de manière étroite avec le conseil de direction, le GPS ainsi que l'équipe PSPS.

ISC (Infirmière scolaire en Santé Communautaire)

Rattachée à l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD), Marielle Andrey participe activement à la vie de l'établissement notamment au travers des diverses actions de prévention et ce, en étroite collaboration avec l'équipe PSPS. Elle a comme champ d'activité la santé globale des enfants et des adolescents à l'école et participe, tout comme les PPLS, aux réseaux hebdomadaires.

Activités diverses

Approche du Monde Professionnel (AMP)

Initié en 2015, ce projet d'accompagnement des élèves de 10ème et 11ème vers le monde professionnel s'est étoffé au fil des années. Visites d'entreprises et du Salon des Métiers, préparation à des entretiens d'embauche, stages obligatoires, rédaction de lettres de motivation ou de curriculum vitae sont autant d'activités menées à différents moments de l'année en collaboration avec Valérie Aeberhard, conseillère en orientation. En 2018, tous les élèves de deux dernières années du cycle 3 se sont rendus aux SwissSkills à Berne.

Equipe PSPS

Composée de deux déléguées de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Juliane Sugnaux et Aline Hengartner) ainsi que des médiateurs (Jacques Erard et Arianna Capitani) et de

l'infirmière scolaire en santé communautaire, l'équipe PSPS élabore des projets afin de promouvoir un climat sain, respectueux et harmonieux au sein de l'établissement scolaire.

Cette année a été marquée par l'entrée en fonction du nouveau médecin scolaire, la Doctoresse Eva Rickley ainsi que la mise sur pied des Assemblées au cycle 3. Ces moments regroupent tous les élèves de 9-10-11 ainsi que leurs enseignants durant une heure. Ils contribuent à l'amélioration du climat scolaire en se basant sur le « Apprendre à se connaître, apprendre à se reconnaître ». C'est l'occasion par exemple de (re)préciser certaines règles, d'assister à des représentations de danse ou de chant ou encore de visionner certains travaux d'élèves ou de courtes vidéos sur des thèmes d'actualité.

Médiation

Les deux médiateurs scolaires proposent une écoute active aux élèves qui les contactent spontanément ou qui leur sont adressés. Ils forment ainsi un premier lieu de dialogue et de réflexion permettant bien souvent de dénouer des conflits et d'apaiser les rancœurs. Ils ont également pour rôle d'accompagner les élèves dans la recherche de solutions face à des difficultés personnelles et relationnelles identifiées ensemble ou d'accompagner les acteurs de l'établissement dans la recherche de solutions face à des difficultés rencontrées avec une classe, un ou plusieurs élèves ou groupes d'élèves.

Petits Chœurs

Les trois petits chœurs (Leysin et Le Sépey sous la conduite de Claude Torriani, Les Diablerets sous la direction de Christine Morier) assurent diverses prestations lors d'événements particuliers (Fête de l'ESOL, promotions, concerts ponctuels, Marché de Noël,...).

Leurs prestations sont toujours suivies avec beaucoup d'intérêt par un public très large.

Bibliothèque scolaire

Etoffant petit à petit son offre, la bibliothèque scolaire accueille au moins une fois par année toutes les classes de l'établissement. En parallèle, la bibliothécaire Noémie Jaton, propose des animations pédagogiques et assure une permanence hebdomadaire aux Diablerets ainsi qu'une autre, à quinzaine, au Collège d'Aigremont.

Cours facultatif « Journalisme »

Près de cinquante élèves de 9-10-11 suivent ce cours dispensé chaque semaine par Milène Campana et Damien Girod. Actifs lors de la Fête de l'ESOL, du salon de l'apprentissage de Lausanne ou encore de la semaine des ballons à Château d'Oex, leurs prestations radiophoniques voire filmées en font désormais des acteurs incontournables de la vie de l'établissement voire des diverses manifestations locales. Lors de la semaine des médias conduite en automne, c'est l'ensemble des élèves du cycle 3 qui a mené des activités journalistiques afin de « se faire la main » en vue de ce qui est envisagé dans le cadre des JOJ 2020.

Enseigner dehors ou l'école dans la forêt

Projet d'établissement phare de l'ESOL (seul établissement romand dit pilote au sein de Silviva), l'école de la nature concerne désormais la quasi-totalité des classes des cycles 1 et 2. Grâce au soutien du GFLO, les élèves bénéficient de canapés forestiers et de lieux pour pratiquer l'enseignement en plein air, activité à nos yeux indispensable afin de sensibiliser les jeunes d'aujourd'hui aux beautés mais aussi à la fragilité de la nature et à la nécessité absolue de la préserver. Afin d'accompagner les enseignants dans leurs démarches, diverses formations continues, sous la conduite de spécialistes (naturalistes, gardes faune, ...) sont organisées à l'interne afin de donner à ce projet une dimension durable.

VII. Conclusions du rapport de gestion

Au terme de ce reflet des principales activités de notre Association, le Comité de direction tient à remercier le Conseil intercommunal pour la confiance qu'il lui a accordée tout au long de l'exercice écoulé. Nous nous réjouissons de poursuivre cette collaboration dans l'esprit constructif qui a régné jusqu'à présent. Nous aurons besoin de l'engagement de chacune et de chacun pour mener à bien la mission qui nous a été confiée en veillant à la bonne gestion et au développement scolaire dans notre vallée.

Pour conclure, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux, de bien vouloir approuver les conclusions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin, dans sa séance du 22 mai 2019 :

Vu les comptes et le rapport de gestion présentés par le Comité de direction

Ouï le rapport de la Commission de Gestion

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'approuver les comptes de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin pour l'exercice 2018 tels que présentés,
- de donner décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2018

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux, nos salutations distinguées.

Pour le Comité de direction

Le Président :



Eric Barroud



La Secrétaire :



Micheline Nauer